

Alou AG AGOUZOOM (2019), *Eléments de description phonologique et morphologique du tamasheq, dialecte standard du Mali en vue de son utilisation à l'école dans un contexte bilingue*, Institut national des langues et civilisations orientales, Paris.

Mots-clés: Morphologie, phonologie, touareg, tamasheq, français, bi-grammaire, Enseignement didactique.

S'inscrivant dans un cadre professionnel, cette thèse se propose de faire une description morpho-phonologique du parler touareg de Gao. Ce dialecte n'a jamais fait l'objet d'une description morpho-phonologique approfondie dans un but didactique, et notamment dans le contexte de l'enseignement bilingue.

La présente description s'appuie sur un corpus recueilli auprès des locuteurs natifs de la langue. Au besoin, nous avons nous-mêmes produit des corpus puisque nous sommes locuteurs. La langue y est décrite sous deux grands aspects :

- le premier aspect est consacré à la phonétique-phonologie et traite des phonèmes consonantiques et vocaliques, de la structure syllabique avec ses différentes constructions et de leurs fonctionnements. Cette La présente description s'appuie sur les paires minimales pour permettre d'opposer les phonèmes et met un accent particulier sur les phonèmes dits «problématiques». Cela a permis de classer et de définir le statut phonologique de ces phonèmes.
- le deuxième aspect prend en charge la morphologie. On y présente essentiellement la morphologie nominale et verbale. Le principe choisi est de partir de la structure du mot pour dégager les différentes classes grammaticales et les formes que peuvent prendre ces classes grammaticales dans la langue, avant de dégager leurs fonctionnements.

Enfin, à partir de la comparaison du système grammatical du touareg et du français, cette thèse propose des pistes didactiques pour faciliter dans les classes bilingues le passage de la L1 à la L2.

Key-words: Morphology, phonology, Tuareg, tamasheq, french, bi-grammar, teaching., didactic.

As part of a professional framework, this thesis proposes to make a morpho-phonological description of the tuareg speech of Gao. This dialect has never been the subject of a thorough morpho-phonological description for didactic purposes and particularly in the context of bilingual education.

This thesis is based on a corpus collected from native speakers of the language. If necessary, we ourselves have produced corpora since we are speakers. The language is described under two main aspects:

- The first aspect is devoted to phonics-phonology and deals with consonantal and vocalic phenomena, syllabic structure with its different constructions and their functioning. This description is based on the minimal pairs to make it possible to oppose phonemes and put a particular emphasis on the so-called «problematic» phonemes. This made it possible to classify and define the phonological status of these phonemes.
- The second aspect supports morphology. It presents essentially nominal and verbal morphology. The chosen principle is to start from the structure to the word to distinguish the different grammatical classes and the forms that these grammatical classes can take in the language, revealing their functioning,

Finally, from the comparison of the grammar system of Tuareg and french, this thesis proposes didactic tracks to facilitate in the bilingual classes the transition from L1 to L2

*
* *

RamdaneTOUATI (2018), *Normalisation polynomique d'une langue fortement dialectalisée et fragmentée : l'aménagement lexical du berbère*, Université Aix-Marseille, Iremam, Aix-en-Provence.

Mots clés : linguistique berbère, sociolinguistique appliquée, aménagement linguistique, normalisation linguistique, polynomie, dialectalisation, lexicque.

L'objectif de cette recherche est d'étudier, dans une approche critique et interventionniste, l'aménagement lexical du berbère ; une langue connaissant une extraordinaire fragmentation et dialectalisation, n'ayant pas une forme standardisée et dont la majorité des formes dialectales est vulnérable ou en danger de disparition. La présente recherche se situe dans le champ disciplinaire de la sociolinguistique appliquée à l'aménagement linguistique. Et la démarche méthodologique adoptée est l'approche ethnosociolinguistique de la complexité. La problématique est abordée en adoptant une perspective panberbère. L'étude critique des actions glottopolitiques, de la fragmentation dialectologique ainsi que la réflexion sur la revitalisation et la normalisation linguistique ont brossé l'essentiel de la berbérophonie. Cette thèse est organisée en trois parties. La première partie présente une étude critique des actions glottopolitiques concernant

le berbère et la sociolinguistique étudiant ces questions. Il s'agit d'un examen des recherches des berbérisants portant sur les problématiques de l'aménagement linguistique et l'étude des pratiques, des politiques linguistiques officielles et dans les milieux militants. L'objectif est d'établir un état des lieux de la recherche théorique et de la mise en pratique des actions glottopolitiques dans le domaine berbère. La deuxième partie explore la diversité linguistique et la configuration dialectale de cette langue. Dans une perspective de revitalisation et de normalisation linguistique, est développée une réflexion sur l'adoption du concept de la langue polynomique au berbère, en se basant en premier lieu sur sa situation dialectologique et sa vitalité. La dernière partie met en pratique les réflexions théoriques, présentées dans les deux parties précédentes, dans le domaine de l'aménagement lexical. C'est une illustration de l'aménagement du vocabulaire commun et spécialisé. Elle comprend également une réflexion sur l'aménagement terminologique, la normalisation linguistique et leur mise en pratique dans le cadre d'un processus d'aménagement à la fois polynomique et convergent. En conclusion, pour la normalisation du berbère, l'auteur suggère un aménagement polynomique permettant à la fois d'intégrer la variation dialectologique et d'engager un processus de convergence. Celui-ci doit nécessairement s'appuyer sur l'étude de la dialectalisation de cette langue ainsi que sur la vitalité de ses différents groupes.

*
* *

Saddouki, M. (2016), *Etude morphosyntaxique de l'adverbe en amazighe (Parler des Ait Iznassen)*, Thèse pour l'obtention du doctorat, Faculté des Lettres, Oujda.

Mots-clés: linguistique amazighe, syntaxe, morphologie, catégorie grammaticale, adverbe, Iznassen.

Cette thèse a fait de la catégorie de l'adverbe un objet d'étude pour être en mesure de délimiter ses frontières à l'endroit des autres catégories linguistiques. Dès lors, il s'agit d'un travail descriptif de la classe des adverbes amazighes à l'interface de la morphologie, la syntaxe, la sémantique et la pragmatique. La question principale à laquelle répondait cette étude est comment délimiter et cerner le flou catégoriel et/ou l'hétérogénéité de la catégorie étiquetée adverbe. Ainsi, nous avons dégagé les caractéristiques formelles, syntaxiques et sémantiques qui distinguent les adverbes des autres catégories linguistiques en nous appuyant sur un corpus qui regroupe quasiment la majorité des unités adverbiales attestées dans le parler amazighe des Ait Iznassen. En vue de circonscrire cet emploi adverbial en tant que

fait linguistique essentiel, nous avons opté pour la méthode anglo-saxonne. Il en ressort une présentation en cinq chapitres complémentaires ; les deux premiers présentent le fait globalement alors que les trois derniers analysent ce fait en détail : dans le premier chapitre sur « Les préliminaires théoriques et méthodologiques », nous avons conclu que les linguistes ont proposé différents types de classification des unités linguistiques de la langue amazighe. En outre, ces grammairiens se basaient sur une diversité de critères pour identifier et classer les unités adverbiales, tels que les critères fonctionnel, sémantique et logique. Quant au deuxième chapitre, « Morphologie de l’adverbe : forme et synthématique », nous avons montré que les adverbes dans le parler amazighe des Aït Iznassen ont diverses formes et structures. Les adverbes monomonématisés ont une forme simple, alors que les autres types sont le résultat d’une combinaison d’éléments conjoints (adverbes synthématiques) ou libres (adverbes syntagmes), d’un amalgame de syntagmes divers, d’une construction à bases verbale, nominale, prépositionnelle, pronominale ou d’un effet d’emprunt. Le phénomène de l’agglutination trouve effet, donc, dans une soudure ancienne (adverbes vrais) ou dans une association récente de divers éléments (locutions adverbiales). Le troisième chapitre indique que la taxinomie des adverbes en amazighe d’un point de vue syntaxique est possible en dépit de quelques difficultés au niveau du choix et de l’interprétation. Ce chapitre démontre la possibilité de classer, en effet, les adverbes non seulement sur le plan sémantique mais également sur le degré de détermination et de modification. De surcroît, les grammairiens amazighes ont utilisé des critères différents pour classer l’adverbe : la nature, la fonction, l’emploi ou le critère logico-sémantique et la place par rapport au verbe. En revanche, nous avons montré dans le quatrième chapitre, « Le comportement syntaxique de l’adverbe : position et interaction », que tout en obéissant aux contraintes sur le déplacement, que les adverbes dans le parler des Aït Iznassen occupent trois positions sur le segment phrastique. Enfin, dans le cinquième chapitre, « Les aspects logico-sémantiques et pragmatiques des adverbes », nous avons vu que les linguistes s’accordent sur le fait que l’adverbe dans l’énoncé produit des rapports de référence, de modalités ou de relativité avec le monde extérieur. Chaque langue naturelle présente ces trois possibilités indispensables pour que la communication soit instaurée entre un locuteur et son interlocuteur.

Guide de rédaction de la revue oOεloX-Asinag

Conditions générales

- Tout article proposé doit être original.
- Tout article proposé doit être accompagné d'une déclaration de l'auteur certifiant qu'il s'agit d'un texte inédit qui n'est pas proposé à une autre publication.
- Le compte rendu de lecture doit avoir pour objet la lecture critique d'une publication récente (ouvrage, revue ou autres) en la situant dans l'ensemble des publications portant sur le thème concerné.
- Les auteurs s'engagent à ne pas soumettre simultanément leurs textes à d'autres revues. Les auteurs confèrent un droit irréversible de reproduction et de diffusion de leurs articles à la revue Asinag, dans toutes les langues, dans tous les pays et sur tous médias connus ou à venir.
- Un article publié par la revue Asinag devient sa propriété et ne peut être ni reproduit (sur tous médias connus ou à venir), ni traduit sans autorisation de la Direction de la revue. L'auteur s'engage à ne pas le publier ailleurs sans l'autorisation préalable du directeur de la revue.
- Les idées et opinions exprimées sont celles de leurs auteurs et n'engagent en rien la revue. Les auteurs sont ainsi responsables des propos qu'ils expriment dans leurs articles, du contenu de leurs contributions, de l'exactitude de leurs citations, de leurs références et du droit légal de publier le matériel proposé. Ils ont la responsabilité d'obtenir la permission écrite, si nécessaire, de reproduire des données protégées par copyright, et devront faire obligatoirement parvenir à la direction de la revue le formulaire d'autorisation dûment rempli et signé.
- Toute utilisation de tout ou partie du contenu de la revue Asinag par une tierce personne doit être accompagnée de sa notice bibliographique et doit être clairement référencée (indiquant le nom de la revue, le numéro et l'année d'édition concernés). La reproduction partielle ou intégrale des articles, sans autorisation écrite, à des fins commerciales est strictement interdite.
- Les textes non retenus ne sont pas retournés à leurs auteurs. Ceux-ci n'en seront pas avisés.

Présentation de l'article

- Une page de couverture fournira le titre de l'article, le nom, le prénom, l'institution, l'adresse, le numéro de téléphone, le numéro de fax et l'adresse électronique de l'auteur. Seuls le titre de l'article, le nom et le prénom de l'auteur et le nom de son institution doivent figurer en tête de la première page du corps de l'article.

- Les articles seront envoyés par courrier électronique sous forme de fichier attaché en format Word ou RTF (Rich Text Format) à l'adresse suivante : « *asinag@ircam.ma* ».
- L'article ne dépassera pas 40.000 caractères (Bibliographie et moyens d'illustration compris).
- Le texte sera rédigé en police **Times New Roman**, taille 11, interligne exactement 12, sur des pages de format (17x24). Le texte en tinfinaghe doit être saisi en police **Tifinaghe-ircam Unicode**, taille 11, téléchargeable sur le site Web de l'IRCAM « <http://www.ircam.ma/lipolicesu.asp> ». Pour la transcription de l'amazighe en caractères latins, utiliser une police Unicode (**Gentium**, par exemple).
- Le titre est d'environ 10 mots et peut être suivi d'un sous-titre explicatif. Il sera rédigé en gras, de police Times et de taille 14.
- Les articles sont accompagnés de deux résumés dont l'un en anglais. Ils ne doivent pas dépasser 10 lignes.

Moyens d'illustration

- Les tableaux sont appelés dans le texte et numérotés par ordre d'appel (chiffres romains). La légende figurera en haut des tableaux.
- Les figures et les images sont appelées dans le texte et numérotées par l'ordre d'appel en chiffres arabes. La légende sera donnée en dessous des figures.

Références bibliographiques et webographiques

- Les références bibliographiques ne sont pas citées en entier dans le corps du texte, ni dans les notes. Sont seulement indiqués, dans le corps du texte et entre parenthèses, le nom de/des auteurs suivi de la date de publication du texte auquel on se réfère et, le cas échéant, le(s) numéro(s) de la/des page(s) citée(s). Si les auteurs sont plus de deux, indiquer le nom du premier auteur, suivi de « et al. ».

Ex. : (Geertz, 2003) ; (Pommereau et Xavier, 1996) ; (Bertrand *et al.*, 1986) ; (Bouzidi, 2002 : 20).

Dans le cas de plusieurs publications d'un auteur parues la même année, les distinguer à l'aide de lettres de l'alphabet en suivant l'ordre alphabétique (1997a, 1997b, etc.).

Ex. : (Khair-Eddine, 2006a) ; (Khair-Eddine, 2006b).

Lorsque plusieurs éditions d'une même référence sont utilisées, on signalera la première édition entre crochets à la fin de la référence dans la liste bibliographique.

- Les références bibliographiques complètes, classées par ordre alphabétique des auteurs, sont fournies à la fin de l'article (sans saut de page).

- ✓ Les titres des ouvrages sont présentés en italique.

Les références aux **ouvrages** comportent dans l'ordre : le nom de l'auteur et l'initiale de son prénom, l'année de parution entre parenthèses, suivie, s'il s'agit de l'éditeur, de la mention (éd.), le titre, le lieu d'édition, le nom de l'éditeur. Toutes ces indications seront séparées par des virgules.

Ex. : Cadi, K. (1987), *Système verbal rifain, forme et sens*, Paris, SELAF.

- ✓ Les titres d'articles de revue, de chapitres d'ouvrages, etc. se placent entre guillemets.

Les références aux **articles de revue** comportent (dans l'ordre) : le nom et l'initiale du prénom de l'auteur, l'année d'édition, le titre de l'article entre guillemets, le titre de la revue en italique, le volume, le numéro et la pagination. Toutes ces indications seront séparées par des virgules.

Ex. : Peyrières, C. (2005), « La recette de notre caractère », *Science & Vie Junior*, n° 195, p. 48-51.

- ✓ Les références aux **articles de presse** comportent seulement le titre entre guillemets, le nom du journal en italique, lieu d'édition, la date et le numéro de page.

Ex. : « Les premiers pas du supermarché virtuel », *l'Economiste*, Casablanca, 26 octobre 2007, p. 17.

- ✓ Les références aux **chapitres d'ouvrages collectifs** indiquent le nom et le prénom de l'auteur, le titre du chapitre, la référence à l'ouvrage entre crochets : [...].

- ✓ Les références aux **actes de colloques** ou de **séminaires** doivent comporter le nom et la date du colloque ou du séminaire.

Ex.: Boukous, A. (1989), « Les études de dialectologie berbère au Maroc », in *Langue et société au Maghreb. Bilan et perspectives*, Actes du colloque organisé par la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines-Rabat en octobre et décembre 1986, p. 119-134.

- ✓ Les références **aux thèses** : elles sont similaires aux références aux ouvrages, on ajoute l'indication qu'il s'agit d'une thèse, en précisant le régime (Doctorat d'Etat, Doctorat de 3^{ème} cycle...) et l'université.

Ex. : Hebbaz, B. (1979), *L'aspect en berbère tachelhiyt (Maroc)*, Thèse de Doctorat de 3^{ème} cycle, Université René Descartes, Paris V.

- Les références **webographiques** : il est nécessaire de mentionner l'URL (Uniform Resource Locator) et la date de la dernière consultation de la page web.

Ex. : http://fr.wikipedia.org/wiki/Langue_construite, octobre 2007.

Notes, citations et abréviations

- Dans le cas où des notes sont fournies, celles-ci sont en bas de page et non en fin d'article. Il faut adopter une numérotation suivie.
- Citations : les citations de moins de cinq lignes sont présentées entre guillemets « ... » dans le corps du texte. Pour les citations à l'intérieur des citations, utiliser des guillemets droits « ... "..." ... ». Les citations de plus de quatre lignes sont présentées sans guillemets, après une tabulation et avec un interligne simple.
- Toute modification d'une citation (omission, remplacement de mots ou de lettres, etc.) est signalée par des crochets [...].

Sous-titres : le texte peut être subdivisé par l'utilisation de sous-titres en caractères gras.

Italique : éviter de souligner les mots, utiliser plutôt des caractères en italique.

- Si l'auteur emploie des abréviations pour se référer à certains titres qui reviennent souvent dans l'article, il devra les expliciter dès leur premier usage.

Ex. : Institut Royal de la Culture Amazighe (IRCAM)